

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 2 Octobre 2023

Le 25 septembre 2023, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 2 octobre à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et trois, le 2 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Gaëlle FLOCH, Clément GOELDEL, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absents excusés :

Éric GIRARDIN qui donne pouvoir à Bernard WEILER

Didier De AMORIN qui donne pouvoir à Gaëlle FLOCH

Absent :

Stéphane JEANTY

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

Quorum : 9 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

28/2023 : Adoption du rapport du CLECT

29/2023 : ONF État d'assiette

30/2023 : Modification du montant des concessions du cimetière

Informations diverses :

ENR (Énergies renouvelables) : zones d'accélération et de restrictions

Travaux en cours.

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 3 Juillet 2023 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

28/2023 : Adoption du rapport du CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées)

La Communauté urbaine du Grand Reims nous demande de bien vouloir approuver le rapport du CLECT réunie le 29 juin 2023 et d'adopter le montant des compensations définitives 2023 (qui est de 108 721€ pour la commune de Villers-Allerand). Le transfert de compétence du crématorium de la Ville de Reims à la Communauté Urbaine a été acté.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

29/2023 : ONF État d'assiette

L'agent de l'ONF en charge de la gestion de la forêt communale nous a communiqué l'état d'assiette 2024 établi suivant le plan communal de gestion validé jusqu'en 2039. Il propose de procéder à la vente de bois sur les parcelles 6,1 et 6,2 et sur les parcelles 7,1 et 7,2. L'office National des Forêts se charge d'organiser au mieux les ventes de bois sur pied.

Il sera nécessaire de vérifier avec la Société de Chasse et l'ONF que les parcelles concernées ne se situent pas dans la zone d'agrainage.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

30/2023 : Modification du montant des concessions du cimetière :

Le Maire rappelle aux conseillers un certain nombre d'éléments :

Il convient de distinguer le droit à inhumation et le droit à concession.

Le droit à inhumation est un service public obligatoire pour toutes personnes décédées sur la commune (même en l'absence de titre de concession) à titre gratuit en pleine terre pour une durée minimale de 5ans.

À côté de ce service public obligatoire, la commune peut décider de concéder des terrains aux personnes qui désirent y fonder leur sépulture et celles de leurs enfants ou successeurs. Le conseil municipal doit alors délibérer pour fixer la durée de ces concessions et le prix. Le tarif est fixé au m² pour chaque catégorie de concession. Il doit être le même pour tous dans la catégorie déterminée de concession (pas de tarifs différenciés entre les habitants de la commune et les extérieurs).

L'article L. 2223-2 du CGCT prévoit que le cimetière doit être 5 fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année. Il faudra donc réfléchir à une nouvelle implantation pouvant accueillir un cimetière.

Le tarif actuel est, pour le columbarium, de 600 € pour 15 ans et 900 € pour 30 ans.

Pour une concession pleine terre, le tarif, par m², est de 53 € pour 30 ans, et de 60 € pour 50 ans.

Le maire propose donc de revoir les tarifs :

- Pour une concession pleine terre, pour une durée de 30 ans : 250 € le m²
- Pour une case dans le columbarium, pour une durée de 30 ans : 900 €

Il est procédé au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

APPROBATION À LA MAJORITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- **Les ENR (Énergies renouvelables)** : le gouvernement, suite au vote de la loi ENR de mars 2023 relative à la production d'énergies renouvelables, demande à chaque commune et à chaque communauté de communes d'engager une réflexion sur les zones d'accélération et de restrictions des ENR. Le but de cette démarche est de favoriser l'implantation des projets sur le territoire communal. Le maire rappelle aux conseillers que la Communauté Urbaine du Grand Reims a engagé un travail de fond sur l'aménagement du territoire (STRADDET, SCOT, PADD et PLUI). La planification communale doit nécessairement s'inscrire dans le cadre de ces documents d'urbanisme de la communauté urbaine. Le maire demande donc aux conseillers de bien vouloir réfléchir aux possibilités d'inscrire de tels projets sur le territoire communal. Les conclusions seront ensuite transmises aux instances de la CUGR et aux instances préfectorales afin de les intégrer. La loi prévoit un processus d'identification de nouvelles zones.
- **La Traversée de Montchenot** : Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques se terminent en fin d'année. Le maître d'œuvre a fourni le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) des travaux de voirie et d'espaces verts, sur lequel se baseront les appels d'offres.
Par mail reçu ce jour, il propose de questionner le département sur la convention à signer et sur les postes qui seront à la charge de celui-ci.
La date du lancement des appels d'offres n'est pas encore fixée.
Un certain nombre de points reste à éclaircir, en particulier le montant de la prise en charge financière par le département, le montant des subventions et la part restante à la charge de la commune pour pouvoir recourir à un prêt bancaire.
Le montant global du projet tel qu'il apparaît dans le DQE est de 1 459 000 € pour le lot Voirie et de 157 000 € pour le lot Espaces Verts, pour un total de 1 606 000 € HT avec une prise en charge estimée du département entre 500 et 600 000 €, soit un reste à charge estimé pour la commune de 1 000 000 € hors déduction des subventions. Le maire souhaite apporter au conseil des éclaircissements sur le financement le plus rapidement possible.
- **Le parking La Volière** : Les travaux de démolition sont terminés et l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres est la société Eurovia pour un montant de 99 940 € dont 10 151 € pour la réfection du virage CD 26 (rue du voisin) et avec l'option retenue des enrobés drainant permettant d'être éligible aux subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie au titre de la désimperméabilisation des sols.
Les travaux sur le CD 26 sont programmés pendant les prochaines vacances scolaires pour limiter les nuisances consécutives à la mise en place d'une déviation pour les bus scolaires.
La réhabilitation du bâtiment central de la Volière est en cours. Le pilier sera réalisé en fin de chantier pour éviter une détérioration.
Un devis chez Lapeyre pour 2 portes, 2 châssis fixes, une porte et une baie coulissante 4m x 2m (Verre Sécurité) avec volet roulant sera signé dans les prochains jours. Il faut prévoir la pose dans deux mois environ.
- **ONF** : 15 m³ de bois issus de l'exploitation de l'article 216039660 sont laissés à disposition de la commune qui peut les mettre en vente. Le conseil est sollicité pour trouver un acheteur, le bois pouvant servir à la fabrication de pellets.

QUESTIONS DIVERSES

• **Chemin du Vivant :**

Gaëlle Floch nous rappelle le projet amené et soutenu par la Communauté Urbaine du Grand Reims et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Il s'agit d'un projet de plantation de haies pour recréer un lien entre la forêt, les vignes, et la plaine agricole. Outre l'amélioration de l'aspect visuel de nos paysages, ces « corridors » formés par les haies permettent le développement de la biodiversité, en recréant des lieux de vie pour la faune.

Sur Villers-Allerand, il est envisagé de planter depuis la station d'épuration jusqu'au bois du Mont Tisset sur 2 kms environ.

Le propriétaire privé sollicité pour participer se retire du projet. La commune peut néanmoins poursuivre sur son terrain (environ 300 à 400 m.) avec l'aide de subventions de l'ordre de 80 %.

Une servitude de passage devra être signée avec le propriétaire du champ limitrophe pour permettre l'entretien annuel de la haie.

• **CCAS :** Une entrevue est programmée avec le CLIC le mardi 17 octobre à 14 h en mairie.

Une réunion du CCAS aura lieu pour l'organisation du Loto prévue le 9 décembre à la salle des fêtes de Rilly-la-Montagne.

• **Illuminations de Noël :**

Dimanche 3 décembre : illumination du sapin sur la place, l'association La Récré prévoit l'organisation de manifestations, à définir précisément prochainement.

Prévoir l'installation des sapins et guirlandes le Samedi 2 décembre.

• **Bulletin municipal :**

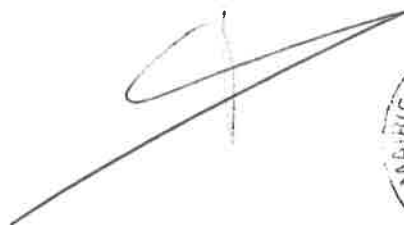
Articles à fournir le plus rapidement possible pour une parution idéalement la semaine du 15 novembre.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 13 novembre 2023 à 20h30.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 h 15

Signature du Maire

Bernard WEILER



Signature du Secrétaire

Estelle COURTEIX

